



**Yvelines**  
Office Foncier Solidaire  
La propriété pour tous

GRUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC AU CAPITAL DE 0 €

SIRET N° 130 029 499 00014

SIEGE SOCIAL : 2, PLACE ANDRÉ MIGNOT 78000 VERSAILLES

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE # 2

## 9 JUILLET 2021

---

## PROCÈS VERBAL

Courrier arrivé le  
- 4 AOUT 2021  
Service du Budget

PREF 78  
21-07-21



2512002491J0000110210

Le vendredi neuf juillet de l'an deux mille vingt et un à 9 heures et trente minutes, les administrateurs du GIP Office Foncier Solidaire des Yvelines se sont réunis en Assemblée Générale à l'Hôtel du Département, 2 place André Mignot à Versailles (78000).

L'Assemblée Générale s'est réunie sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, son Président. Anne-Sophie DUCARROZ est désignée Secrétaire de séance.

**LISTE DE PRESENCE DE L'ASSEMBLEE :**

Pour le Département des Yvelines	Monsieur Nicolas DAINVILLE Mme Cécile DUMOULIN Monsieur Laurent RICHARD
Pour Les Résidences Yvelines Essonne	Monsieur Arnaud LEGROS
Pour CITALLIOS	Monsieur Maurice SISSOKO

**AUTRES PARTICIPANTS :**

Pour l'OFS Yvelines	Monsieur Simon GOUDIARD
Pour le Département des Yvelines	Monsieur Olivier LEBRUN Monsieur Alexandre BOROTRA Monsieur Bruno BLAISE Madame Anne-Sophie DUCARROZ
Pour Les Résidences Yvelines Essonne	Monsieur Nicolas DEBENEY
Pour CITALLIOS	Madame Sophie LE ROY CORTYL Madame Manon HUC-GUILLOTON

Le quorum prévu à l'article 6.1 de la convention constitutive étant atteint, le Président déclare que l'Assemblée Générale est régulièrement composée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la séance, modifié suite à demande d'un des membres en date du 28 juin 2021 :

1. Donné acte de la désignation des membres du conseil de l'OFS
2. Désignation du Président du Groupement
3. Délégation au Conseil d'Administration de la désignation du Président du Groupement de manière pérenne

07 JUILLET  
15:40:12

## Résolution n°1 | Donné acte de la désignation des membres du conseil de POFS Yvelines

En son article 6.2, la convention constitutive du groupement dispose que le Conseil d'Administration est composé de 5 représentants du total des membres :

- 3 représentants au Département des Yvelines (60%) ;
- 1 représentant des Résidences Yvelines Essonne (20%) ;
- 1 représentant de CITALLIOS (20%).

Les représentants d'un des membres du GIP, le Département des Yvelines, ont été renouvelés dans leur mandat à l'issue des élections départementales tenues les 20 et 27 juin 2021.

Le Conseil d'Administration du 21 mai a par ailleurs prévu de leur associer chacun un suppléant.

Les nouveaux membres du Conseil d'Administration élus, et leurs suppléants, sont :

Membres du groupement	Représentant(s)	Remplaçant	Suppléant(s)
Département des Yvelines	. Olivier Lebrun . Cécile Dumoulin . Laurent Richard	. Nicolas Dainville . Cécile Dumoulin . Laurent Richard	. Nicolas Dainville . Julien Chambon . Jean-François Raynal
CITALLIOS SAEM	. Maurice Sissoko	-	. Sophie Le Roy Cortyl
Les Résidences Yvelines Essonne	. Arnaud Legros	-	nd

### Résolution n°1

L'assemblée Générale donne acte de la désignation des représentants et de leurs suppléants.

### Résolution n°2 | Désignation du Président du Groupement

Il revient à l'Assemblée générale, conformément à l'article 16.2 9°, d'élire le Président du Groupement parmi les représentants des membres siégeant au Conseil d'administration.

L'article 18 de la Convention constitutive précise que le Président est élu pour une durée de trois (3) ans. Le Président a compétence pour :

- fixer l'ordre du jour des séances de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration dont il dirige les débats ;
- convoquer les instances selon les modalités prévues par la présente convention ;
- permettre le fonctionnement régulier des instances qu'il préside et s'assurer notamment de la mise en œuvre et de la bonne application des orientations définies par le Conseil d'Administration ;



Courrier arrivé le  
14-AOÛT 2021  
Service du Budget



- s'assurer d'une information régulière par le Directeur des conditions de l'administration du Groupement et notamment des litiges ;
- représenter le Groupement en justice. Il peut déléguer l'exercice de cette compétence au Directeur et/ou au directeur délégué.

Le mandat du précédent Président du Groupement étant devenu caduque compte tenu du renouvellement de l'assemblée départementale du Département des Yvelines intervenu le 1er juillet 2021, il appartient aux membres du Groupement d'élire un nouveau Président.

Les membres du groupement proposent la candidature d'Olivier LEBRUN pour assurer le rôle de Président du Groupement.

#### **Résolution n°2**

L'assemblée Générale élit Olivier LEBRUN, représentant le Département des Yvelines, Président du Groupement de l'OFS Yvelines

#### **Résolution n°3 | Délégation au Conseil d'Administration de la désignation pérenne du Président du Groupement OFS Yvelines**

La Convention constitutive du groupement prévoit que l'Assemblée Générale élit le Président du Groupement.

La Convention constitutive prévoit également que l'Assemblée générale peut déléguer une partie de ses compétences au Conseil d'administration (articles 16.2 et 17.2 11°) et donner ainsi délégation au Conseil d'administration pour élire le Président du Groupement parmi ses membres.

Aussi, dans une logique de fluidité du fonctionnement, il est proposé de déléguer au Conseil la désignation du Président ; ses délais et conditions de réunion sont en effet plus souples. Ce d'autant plus que le Président est désigné parmi les représentants des actionnaires siégeant au Conseil d'Administration autant qu'à l'Assemblée Générale.

En conséquence,

#### **Résolution n°3**

L'assemblée Générale, dans un souci d'agilité, choisit de déléguer au Conseil d'Administration de manière pérenne la désignation du Président du Groupement

OFFICE FONCIER SOLIDAIRE DES YVELINES  
157013

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

**Signatures :**

Le Président	Les scrutateurs		Le secrétaire



25120024910000110410

Cotisation  
- 4,11 € 2021  
Service du 21/07/21

PREP. 78  
21/07/21

